



L'Ordre des médecins publie son rapport 2024 sur la permanence des soins ambulatoires

A Paris, le 29 mars 2025

L'Ordre des médecins dévoile aujourd'hui son rapport annuel sur l'état des lieux de la permanence des soins ambulatoires (PDSA) en 2024. Ce rapport met en évidence les progrès réalisés et souligne les défis à relever pour améliorer encore le dispositif de prise en charge des patients sur l'ensemble du territoire.

Tout d'abord, grâce à l'implication des médecins, la couverture territoriale reste stable, notamment les week-ends et jours fériés, avec un taux remarquable de **97 %** en 2024.

Plusieurs tendances déjà observées se confirment :

- L'essor des sites dédiés se poursuit avec une augmentation cette année de **15 sites**, portant leur nombre à **556 centres**.
- La poursuite de la baisse de l'âge moyen des médecins effecteurs, passant à **45 ans**, signe d'une participation accrue des jeunes praticiens.
- Développement de nouvelles pratiques dans certains départements, telles que la **visiorégulation (+8)** et la **régulation déportée (+4)**

Certaines problématiques persistent, principalement liées à la démographie médicale, à l'insécurité des médecins de garde et au surmenage des médecins par des sollicitations importantes en journée.

Face à ces défis, les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins préconisent plusieurs mesures, telles que la mise en place de transports dédiés pour les patients non-mobilisables, le renforcement de la participation des médecins remplaçants et salariés, et des mesures financières incitatives.

Ce rapport témoigne, une fois de plus, d'un engagement sans faille des médecins pour garantir un accès aux soins sur tout le territoire aux horaires de PDSA. Le Conseil national de l'Ordre des médecins, fort de ses représentations départementales, réaffirme son soutien aux initiatives visant à renforcer ce dispositif essentiel.

Contacts presse

presse@cn.medecin.fr